

TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE

Examen professionnel d'avancement de grade

SESSION 2015

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS

ÉPREUVE ÉCRITE :

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surlieur.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 28 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué
S'il est incomplet, en avertir le surveillant**

Vous êtes technicien principal territorial de 1^{ère} classe au sein la mairie de TECHNIVILLE, commune de 40 000 habitants.

La directrice du musée présente l'année prochaine une grande exposition d'ampleur nationale, en l'honneur du 200^{ème} anniversaire de la mort d'un très célèbre écrivain, enfant de TECHNIVILLE.

Elle sera présentée dans un bâtiment du XVI^{ème} siècle, classé « monument historique », d'une jauge maximum de 980 personnes et un scénographe sera retenu pour scénariser l'événement qui présentera au public des œuvres rares.

Le conservateur, délégué par la directrice comme commissaire de l'exposition, compte sur vous pour la mise en œuvre technique, en régie ou en prestations externalisées, ainsi que pour les analyses et démarches propres aux ERP. Votre connaissance des matériaux et des techniques sera pour lui une garantie de réussite du projet.

Dans un premier temps, vous rédigerez un rapport technique à l'attention du directeur général adjoint, exclusivement à l'aide des documents joints, indiquant les contraintes et risques liés aux œuvres et au bâtiment.

10 points

Dans un deuxième temps, vous établirez un ensemble de propositions opérationnelles nécessaires pour mener à bien cet événement en lien avec les acteurs.

10 points

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

Liste des documents :

Document 1 : « Liste des œuvres proposées par le commissaire d'exposition - Supports et matériaux à intégrer à l'exposition » – *Commune de TECHNIVILLE – 2015 – 1 page*

Document 2 : « L'assurance des œuvres » – *Légende et crédit – Août 2007 – 1 page*

Document 3 : « Etablissements recevant du public » – *developpement-durable.gouv.fr – 11 février 2013 – 3 pages*

Document 4 : « Les matériaux constitutifs des œuvres et leur sensibilité à la lumière » – *organisateur-exposition.org – Consulté le 15 janvier 2015 – 1 page*

Document 5 : « Le lieu d'exposition et les moyens humains » – *organisateur-exposition.org – Consulté le 15 janvier 2015 – 1 page*

Document 6 : « Sécurité dans les ERP– Dispositions constructives » (extrait) – *APAVE – Juin 1996 – 3 pages*

Document 7 : « Matériaux et éléments de construction – Comportement au feu et classification » (extraits) – *Journaux officiels – 9 avril 2009 – 2 pages*

- Document 8 :** « Ces maires gênés par leurs monuments historiques » – *Angélique Négroni* – *lefigaro.fr* – 10 février 2012 – 2 pages
- Document 9 :** « Le plan de prévention » – *cigversailles.fr* – Consulté le 20 janvier 2015 – 4 pages
- Document 10 :** « Règlement Sécurité Incendie ERP » (extraits) – *batiss.fr* – 11 février 2009 – 5 pages
- Document 11 :** Illustrations de « Circulaire n° DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007 – Les établissements recevant du public » – *accessibilité-batiment.fr* – Consulté le 20 janvier 2015 – 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.